



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 3 février 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #4 - Marisol Brochu
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-02-023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025**
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**
 - 4.1 - Adoption des comptes du mois**
 - 4.2 - Fixation du tarif au kilomètre lors de déplacement**
 - 4.3 - Demande de collaboration - Regroupement de chasseurs et pêcheurs des Appalaches**
 - 4.4 - Versement des subventions et autorisation des dépenses aux divers comités**
 - 4.5 - Inscription à la tournée de Zone 2025 - ADMQ**
 - 4.6 - Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage et le stockage du carbone**
 - 4.7 - Achat d'un ordinateur**
- 5 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 - Déneigement des chemins publics pour les acériculteurs**
- 6 - LOISIRS ET TOURISME**
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

8 - LÉGISLATION

8.1 - Adoption du projet de règlement numéro 533 modifiant le règlement numéro 495 sur la gestion contractuelle

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-02-024

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier dernier a été remise à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 7 janvier 2025, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2025-02-025

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	1 166.40 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	112 851.55 \$
Grand total des paiements:	114 017.95 \$

ADOPTÉE

2025-02-026

4.2 - Fixation du tarif au kilomètre lors de déplacement

ATTENDU QUE le tarif pour les déplacements était fixé à 0.65 \$ du kilomètre pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a indexé son tarif pour les déplacements à 0.72 \$ du kilomètre (pour les 5000 premiers kilomètres);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne juge pas nécessaire d'indexer son tarif pour les déplacements en 2025;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le tarif pour les déplacements demeure à 0.65 \$ du kilomètre, jusqu'à l'an prochain.

ADOPTÉE

2025-02-027

4.3 - Demande de collaboration - Regroupement de chasseurs et pêcheurs des Appalaches

ATTENDU la demande de collaboration du regroupement de chasseurs et pêcheurs des Appalaches, reçue le 15 janvier dernier;

ATTENDU QUE le "Regroupement" offre un montant de 1 500.00 \$ pour collaborer à l'ensemencement de la rivière Osgood;

ATTENDU QUE le "Regroupement" mandatera un membre pour participer au comité organisateur de la Fête de la pêche;

ATTENDU QUE le "Regroupement" aura également des bénévoles sur le site de la *Fête de la pêche*, à la municipalité de Kinnear's Mills, lors de l'évènement;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte la demande de collaboration avec le Regroupement de chasseurs et pêcheurs des Appalaches.

ADOPTÉE

2025-02-028

4.4 - Versement des subventions et autorisation des dépenses aux divers comités

ATTENDU QUE le conseil municipal désire soutenir les comités sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE les demandes de ces comités ont été étudiées et acceptées lors de la préparation des prévisions budgétaires en décembre 2024;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE les versements des subventions et les dépenses suivantes soient autorisées aux comités de la municipalité en 2025:

- Une subvention de 8 500.00 \$ au Comité des loisirs;
- Une subvention de 3 000.00 \$ au Comité d'embellissement;
- Une subvention de 15 000.00 \$ au Comité Héritage Kinnear's Mills;
- Une subvention de 5 000.00 \$ au Comité LOL 559 (Loyal Orange Lodge);

ADOPTÉE

2025-02-029

4.5 - Inscription à la tournée de Zone 2025 - ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone permet aux directeurs généraux de maintenir à jour leurs connaissances et d'échanger sur leurs réalités communes;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la directrice générale soit autorisée à participer à la tournée de zone, le 16 avril prochain à Saint-Ferdinand. Les frais de 390.00 \$ ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE

2025-02-030

4.6 - Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage et le stockage du carbone

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a instauré un crédit d'impôt pour le capital investi dans des projets de captage et de stockage du carbone (CO2) en 2022;

ATTENDU QUE seules les entreprises provenant des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont admissibles à ce crédit d'impôt;

ATTENDU QUE, pour qu'un territoire soit admissible à cette mesure, la province doit préalablement mettre en application un règlement d'encadrement de cette pratique, ce que le Québec n'a pas encore fait;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC des Appalaches présente un potentiel important pour le développement de projets de captation du carbone spécifiquement dans les anciens sites miniers;

ATTENDU QUE des entreprises ont actuellement des projets concrets de captation de carbone à Thetford Mines et possiblement sur le territoire d'autres municipalités;

ATTENDU QUE notre territoire a le potentiel de devenir l'épicentre de la captation de carbone au Québec;

ATTENDU QUE, présentement, comme le Québec n'est pas admissible au crédit d'impôt, les entreprises lorgnent davantage les provinces de l'ouest, ce qui est inéquitable et pénalisant pour le développement de notre territoire;

ATTENDU QUE le Québec a tout avantage à participer au développement de cette filière en vue d'y capter l'expertise et le savoir-faire liés à ce type de projet;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills demande au gouvernement, principalement au ministère des Ressources naturelles ainsi qu'au ministère de l'Environnement, de mettre en place le plus rapidement possible un régime d'encadrement des projets de captation et de stockage du carbone afin de rendre admissible la province de Québec au crédit d'impôt fédéral pour appuyer les projets d'investissement;

QUE cette résolution soit transmise à la ministre de l'Économie, Mme Christine Fréchette, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina, au ministre de l'Environnement, M. Benoit Charette et au premier ministre du Québec, M. François Legault;

ADOPTÉE

2025-02-031

4.7 - Achat d'un ordinateur

ATTENDU QUE l'ordinateur de la directrice générale n'est pas assez performant pour l'utilisation requise;

ATTENDU les recommandations et la soumission de *Mégaburo*;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention pour faire l'achat d'équipement informatique en lien avec la Covid-19 en 2021 et qu'il y a un résiduel disponible ;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur portable *HP Probook 460 G11 Ultra 7 155U* au montant de 1 493.00 \$, plus les taxes.

QUE l'achat soit fait avec le résiduel de la subvention pour faire l'achat d'équipement informatique en lien avec la Covid-19 qui a été affecté au surplus 2021;

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2025-02-032

5.1 - Déneigement des chemins publics pour les acériculteurs

CONSIDÉRANT QUE certains chemins publics qui donnent accès aux cabanes à sucre sont fermés durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs demandent d'avoir accès à leur cabane à sucre;

CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs collaborent à l'entretien des chemins une fois le premier déneigement fait;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE selon le choix des acériculteurs, il sera possible soit de faire l'ouverture de certains chemins publics fermés par un bélier mécanique ou de faire sabler ledit chemin afin de faciliter l'accès aux cabanes à sucre des acériculteurs, et ce, une seule fois pour l'année 2025. La date d'ouverture sera déterminée par l'inspecteur en voirie.

Cette résolution ne vaut que pour l'année 2025.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

2025-02-033

8.1 - Adoption du projet de règlement numéro 533 modifiant le règlement numéro 495 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 533 modifiant le règlement numéro 495 sur la gestion contractuelle a été déposé et que l'avis de motion a été donné le 7 janvier dernier;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills adopte le règlement numéro 533 modifiant le règlement numéro 495 sur la gestion contractuelle.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2025-02-034

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 48.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».